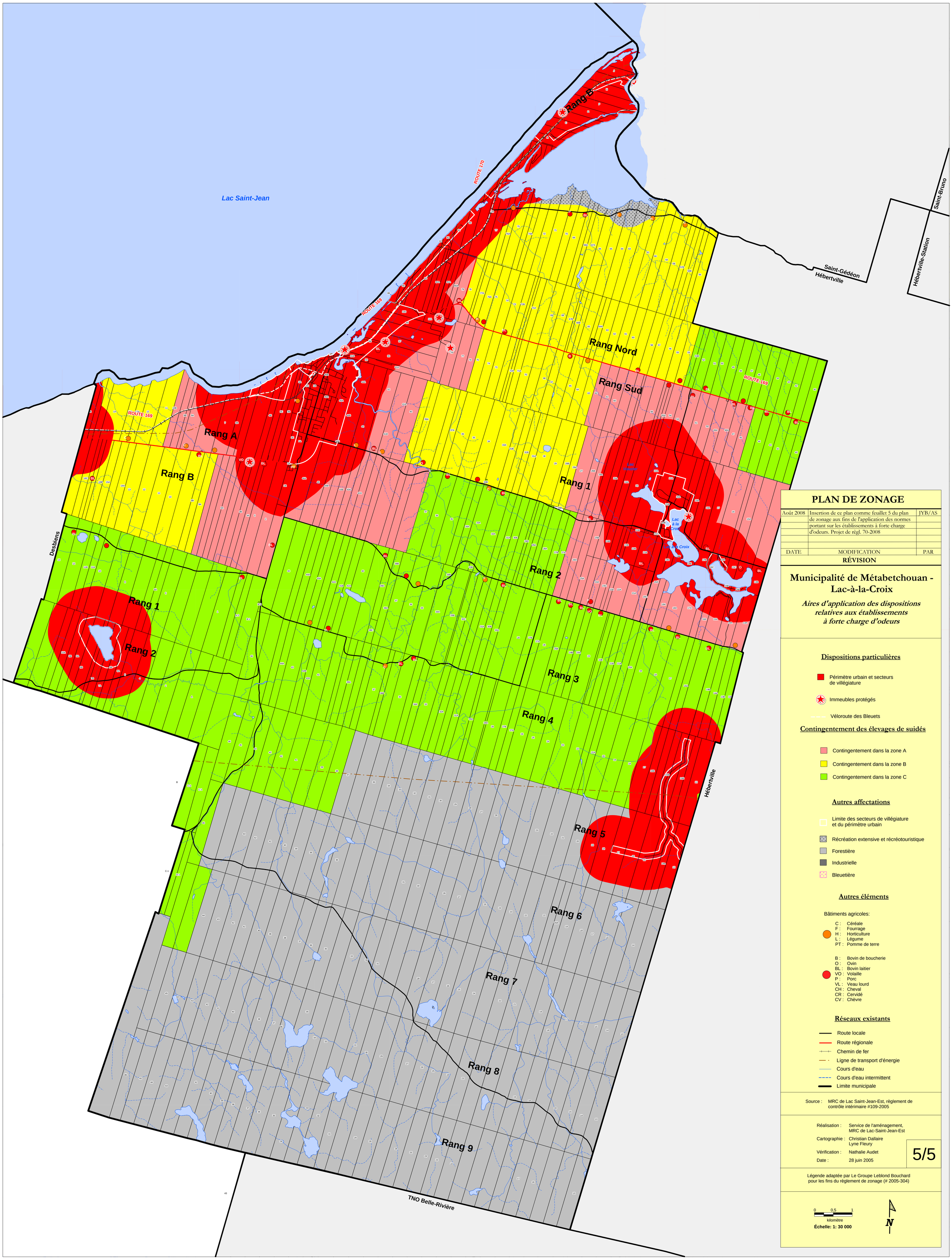

PLAN DE ZONAGE

DATE	MODIFICATION	PAR
Août 2008	Insertion de ce plan comme feuillet 5 du plan de zonage aux fins de l'application des normes portant sur les établissements à forte charge d'odeurs. Projet de règl. 70-2008	JYB/AS

RÉVISION

Municipalité de Métabetchouan - Lac-à-la-Croix

Aires d'application des dispositions relatives aux établissements à forte charge d'odeurs

Dispositions particulières

- Périmètre urbain et secteurs de villégiature
- Immeubles protégés
- Véloroute des Bleuets

Contingentement des élevages de suidés

- Contingentement dans la zone A
- Contingentement dans la zone B
- Contingentement dans la zone C

Autres affectations

- Limite des secteurs de villégiature et du périmètre urbain
- Récréation extensive et récréotouristique
- Forestière
- Industrielle
- Bleuetière

Autres éléments

Bâtiments agricoles:

C : Céréale
F : Fourrage
H : Horticulture
L : Légume
PT : Pomme de terre

B : Bovin de boucherie
O : Ovin
BL : Bovin laitier
VO : Volaille
P : Porc
VL : Veau lourd
CH : Cheval
CR : Cervidé
CV : Chèvre

Réseaux existants

- Route locale
- Route régionale
- Chemin de fer
- Ligne de transport d'énergie
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Limite municipale

Source : MRC de Lac Saint-Jean-Est, règlement de contrôle intérimaire #109-2005

Réalisation : Service de l'aménagement, MRC de Lac-Saint-Jean-Est
Cartographie : Christian Dallaire, Lyne Fleury
Vérification : Nathalie Audet
Date : 28 juin 2005

5/5

Légende adaptée par Le Groupe Leblond Bouchard pour les fins du règlement de zonage (# 2005-304)

0 0,5 1
kilomètre
Échelle: 1: 30 000

N